



Découverte de la faune, lors d'une séance d'éducation à l'environnement à la maison de la réserve

Actualité

de l'intercommunalité
page 2

Zoom

sur l'éducation
à l'environnement
page 3

Vos services

Ordures ménagères
Facilibus
page 4

Faire connaître les richesses de notre territoire pour mieux les préserver est une préoccupation centrale de notre Communauté de Communes. Aussi chaque année, nos animateurs nature réalisent des ateliers de découverte certains dédiés aux écoles et d'autres, ouverts à tous. Vous pourrez découvrir le détail de leurs activités dans notre dossier.

Nous nous attachons également à valoriser notre environnement en renforçant notre service de ramassage et traitement des ordures ménagères (à découvrir en page 4) pour garantir l'efficacité de notre mission pendant la période hivernale, synonyme de forte fréquentation touristique.

Comme de tradition en cette période de fin d'année, je vous souhaite de passer de très agréables fêtes de fin d'année.

Georges MORAND

Président de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc





Abattoir du Pays du Mont-Blanc

De la viande locale dans les assiettes des élèves



De nombreux restaurants scolaires des 10 communes servent de la viande provenant des éleveurs locaux. Le territoire bénéficie en effet de nombreux produits d'élevage, dont la qualité s'apprécie tout autant que dans les produits laitiers.

Un collectif de 200 éleveurs, dont la production passe par l'Abattoir du Pays du Mont-Blanc, a développé la marque « Saveurs de nos montagnes ». Pour en bénéficier, ils doivent respecter un cahier des charges précis. Une structure commerciale spécifique valorise ces produits (viande de bœuf, veau, agneau et porc, charcuterie...) auprès des acteurs locaux, comme les restaurants scolaires. Une discussion est en cours avec le Conseil Général de Haute-Savoie pour fournir les collèges. Pour en commander, rendez-vous sur www.saveursdenosmontagnes.fr.

Informations : Abattoir du Pays du Mont-Blanc 04 88 72 88 65 ou abat-tour.monts.et.vallees@gmail.com

Rencontres Alpines

Mobilisation de la CCPMB

A l'occasion des 8^{ème} Rencontres Alpines, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a proposé aux établissements scolaires de faciliter leur participation en prenant en charge leur transport en car jusqu'au Ciné Mont-Blanc, à Sallanches. Ils ont assisté à la projection d'un film sélectionné pour ses qualités pédagogiques. Cette initiative a permis de transporter 697 élèves et enseignant(e)s.

« L'intercommunalité joue un rôle important auprès des écoles du territoire : cela fait partie intégrante de nos missions » explique Georges Morand, Président de la CCPMB.

Emploi

A votre service !

« Le Pays du Mont Blanc a la chance de disposer de 2 structures de proximité, partenaires de la CCPMB – la Mission Locale des Jeunes et la Maison de l'emploi. Elles ont pour mission de faciliter les démarches d'accès à l'emploi. Encore trop méconnues, nous nous devons d'en faire la promotion », explique Georges Morand.

La Mission Locale est une association chargée d'assurer l'insertion professionnelle des 16/25 ans, sortis du système scolaire, en recherche d'emploi ou de formation. Elle crée le lien avec des employeurs souhaitant recruter un jeune ou bénéficier de contrats aidés. L'accueil se fait à l'antenne de Sallanches et sur rendez-vous à Passy et St Gervais.

Quant à la Maison de l'emploi, créée pour lever les freins à l'emploi elle

s'est spécialisée selon les besoins du territoire. Elle facilite l'accès aux sites Internet du service public et de recherche d'emploi. Elle héberge un pôle création / reprise d'entreprises permettant aux personnes intéressées de rencontrer des conseillers, notaires et avocats ou de participer à des ateliers thématiques et met à disposition des bureaux. Elle anime également les Espaces Saisonniers de Chamonix et Megève pour aider ces travailleurs dans leurs démarches. Enfin elle offre des prestations aux entreprises (informations sur les ressources humaines, accès à des cabinets de consultants...).

Chaque année, près de 4200 personnes font appel à ses services. Dans ses locaux sont regroupés tous les acteurs de l'emploi, de la formation ou du monde économique dont la Mission locale jeune.

Informations : www.maison-emploi.com. Tél : 04 50 18 31 39



Les locaux de la MDE et de la MLJ sont au 109 rue Justin à Sallanches

À retenir

Piscine intercommunale du Fayet (Parc Thermal)

Ouverture au public

Du 20 décembre au 03 janvier, de 12h à 17h, du lundi au samedi. Hors jours fériés.

Pass Scolaire Pays du Mont Blanc Déjà en vente

Le forfait de ski à prix aidé pour les jeunes du territoire est disponible depuis le 18 octobre auprès des remontées mécaniques. (cf Ma Vie n°6)

Aires d'accueil des gens du voyage Fermeture annuelle

Aire de Passy du 4 décembre au 2 mars.
Aire de Sallanches du 2 décembre au 4 mars.

Salon de vacances de Bruxelles 05 au 09 février

Un stand de la CCPMB renseignera la clientèle belge.



En image



Le siège la Communauté de Communes, situé à Passy, est à présent équipé d'une rampe d'accès pour accueillir les personnes à mobilité réduite.

La Communauté de Communes contribue aux côtés d'autres acteurs du territoire à la valorisation et la connaissance du patrimoine naturel des 10 communes, auprès des jeunes et moins jeunes. Une mission de tout premier ordre, qui se traduit par plusieurs réalisations.



Questions à ...

Étienne Jacquet, Vice-président en charge de la commission « Environnement » et Maire des Contamines-Montjoie.

« Nous nous devons de mener une démarche commune pour faire connaître les richesses de notre territoire »

Pourquoi l'éducation à l'environnement est-elle importante sur notre territoire ?

Du fond de vallée au plus haut sommet, il présente une richesse environnementale exceptionnelle. La particularité des milieux montagnards est mise en valeur dans les deux réserves naturelles, à Passy et aux Contamines-Montjoie. Mais les 10 communes disposent toutes d'espaces naturels à valoriser. Nous nous devons de mener une démarche commune d'éducation à l'environnement pour faire connaître ce patrimoine à la population locale, aux enfants –citoyens de demain, aux visiteurs...

En quoi consistent les actions d'éducation à l'environnement menées par l'intercommunalité ?

La CCPMB finance trois éducateurs à l'environnement. Ils proposent des sorties et interventions dédiés exclusivement aux scolaires des 10 communes et des animations (sorties, ateliers, conférences...), pendant les vacances scolaires, pour le grand public, habitants ou visiteurs.

Pour renforcer la qualité de ce service, elle s'appuie sur l'expertise de structures partenaires comme le Centre de la Nature Montagnarde et les associations des Amis des Réserves Naturelles. En 2015, Asters, gestionnaire des réserves naturelles, intégrera ce dispositif. Sa

[À la découverte des réserves naturelles](#)

connaissance du terrain renforcera la qualité de notre service.

Et quelles thématiques sont abordées ?

Les interventions portent en priorité sur la préservation de notre environnement. Elle est liée à la protection de nos ressources naturelles (eau, bois,...). Nous apportons des clés de compréhension sur l'équilibre à maintenir entre un patrimoine naturel riche et la pérennité des activités humaines. Les espaces naturels sont des lieux aux usages variés où les activités professionnels (agriculture, exploitation forestière, station de ski,...) côtoient les activités de loisirs. Il est donc important d'accompagner la bonne cohabitation des usagers sur le long terme, dans le respect du milieu naturel.

Vous travaillez de plus en plus sur le thème des rivières ?

Oui, nous y travaillons notamment avec le SM3A* pour des actions de sensibilisation mais aussi parce que la loi imposera aux communautés de communes d'assurer la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). C'est un sujet important pour la protection de la nature, des biens et des personnes. Nous en saurons d'avantage sur ses modalités début 2015.■

* Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords.



LES CHIFFRES*

- **141 interventions** réalisées auprès des enfants du Pays du Mont Blanc
- **39 activités** différentes proposées aux enfants scolarisés

*chiffres de l'année scolaire 2013/2014

Le saviez-vous?

À l'école buissonnière

L'objectif des animations scolaires : éveiller la curiosité des enfants pour les aider à connaître et comprendre leur environnement.

Les sorties en extérieurs sont favorisées mais des visites du Centre de la Nature Montagnarde, des maisons des réserves naturelles ou des interventions en classes sont aussi organisées.

Rapaces, insectes, forêt, eau... Plus d'une trentaine d'animations et projets entièrement gratuits sont présentés dans un catalogue envoyé en début d'année, aux écoles des 10 communes.



Observation de la nature pour les scolaires

À connaître

À la découverte des réserves naturelles

Durant les vacances scolaires, découvrez, seul ou en famille, les réserves naturelles de Passy et des Contamines-Montjoie. Les animateurs vous accueillent pour vous immerger dans ces espaces naturels. Ils proposent également des ateliers et des conférences. Plus que des connaissances, ces sorties vous apporteront un regard nouveau sur l'environnement montagnard.

Renseignement à la CCPMB - 04 50 78 12 10 ou auprès des offices de tourisme des communes concernées.



Un service renforcé pour la saison

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc gère la collecte et le traitement des ordures ménagères. Concrètement, chaque jour, 9 camions et 27 agents circulent sur l'ensemble du territoire pour vider les containers d'ordures ménagères et de tri sélectifs.

« Pendant l'hiver, pour faire face à l'affluence dans nos stations et assurer une qualité de service optimale, nous renforçons notre service. Au total, ce sont 6 saisonniers qui rejoignent nos équipes du 15 décembre au 15 mai. Nous louons également 2 camions. De plus, nous renforçons notre collaboration avec les communes pour rendre le service plus efficace », explique Patrick Kollibay, Maire de Passy et Vice-Président en charge des Ordures ménagères. ■

Stop aux dépôts sauvages !

Avec 4 déchèteries, environ 500 points d'apport volontaire et des centaines de bacs roulants, la Communauté de Communes met tous les moyens à disposition pour éviter les dépôts sauvages.

Les sacs d'ordures ménagères, les emballages et le verre vont dans les containers appropriés. Lorsqu'un container est plein, ayez le réflexe de vous rendre au suivant qui pourra accueillir vos déchets. Les cartons et les autres déchets (encombrants, gravats, végétaux, huiles ...) vont en déchèterie. En cas de dépôt sauvage, les sanctions peuvent être lourdes : une contravention allant jusqu'à 1500 € ou la confiscation du véhicule utilisé*. Nous comptons sur chacun pour ne pas gêner les tâches des agents de la collecte des ordures ménagères (CCPMB) et de l'entretien de la voirie (communes).

Tous ces petits gestes permettent de conserver des sites propres, non encombrés et évitent des surcoûts à la CCPMB et aux communes.

Informations et renseignements au 04 50 78 12 10

*Loi du 15 juillet 1975, les dépôts sauvages sont interdits. (article R 635-8)



Un problème de propreté et de sécurité qui doit tous nous mobiliser.

Facilibus

Ré-Inscription 2015 : c'est parti !

Faciliter les déplacements sur notre territoire, tel était le leitmotiv de la CCPMB pour le lancement du service de Transport à la Demande. 16 mois après, il est temps de faire le bilan. Les ré-inscriptions 2015 sont lancées.



« Notre Facilibus est une belle réussite de la Communauté de Communes, bien au-delà de nos espérances. Avec 2965 abonnés, nous sommes parvenus à inscrire durablement notre nouveau service dans le paysage local. Nos habitants le connaissent et l'utilisent très fréquemment », commente Martine Perinet, maire de Demi-Quartier et Vice-Présidente en charge du transport.

A partir du 1^{er} janvier 2015, les usagers, exonérés ou payants, auront besoin d'une nouvelle carte d'abonnement. Si vous avez utilisé Facilibus en 2014, vous devriez recevoir le formulaire de réinscription à votre domicile. Sinon rendez-vous dès maintenant avec une pièce d'identité et votre règlement à la CCPMB, dans votre mairie ou Office de Tourisme.

Information au 04 50 78 12 10. ■

Le Facilibus, kezaco ?

Quatre petits bus de 8 places dont 1 place pour les fauteuils roulants circulent sur 3 zones :

- Zone 1 - Val d'Arly : Combloux, Demi-Quartier, Megève, Praz-sur-Arly.
- Zone 2 - Plaine du Mont-Blanc : Cordon, Sallanches, Passy, Domancy et les bourgs du Fayet et des Plagnes.
- Zone 3 - Val Montjoie : Les Contamines Montjoie, Saint-Gervais et les bourgs du Fayet et des Plagnes.

Pour un déplacement au sein d'une zone, la « descente » peut se faire à n'importe quel arrêt existant (transport scolaire, LIHSA, Skibus) Pour un trajet entre deux zones, seuls 34 arrêts sont desservis (gare, centre, hôpital...).

La carte d'adhésion individuelle est obligatoire. En 2015 elle coûte jusqu'à 20 € par personne pour une année ou 5 € par semaine. Un tarif préférentiel existe pour les - de 25 ans, les + de 65 ans, les PMR et les demandeurs d'emploi. A l'intérieur d'une zone, le trajet est gratuit et coûte 2€ en interzone.

Réservation impérative au plus tard la veille. (appel gratuit depuis un poste fixe).

N°Vert 0 800 2013 74